

M. BERGERON : Cette observation n'intéresse nullement le steamer "Gallia". J'appelle l'attention de mon honorable ami sur cette question, parce que le commerce de Montréal y est grandement intéressé, et puisque les mêmes embarras se répètent au début de la saison de navigation cette année, il est temps que mon honorable ami décide s'il appartient à son ministère ou à celui des Travaux publics de voir à ce que les désastres du passé ne se répètent plus.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES (sir Louis Davies) : Il est impossible de dire que ces désastres ne se répèteront plus. Tout ce que je puis faire est de voir à ce que toutes les meures soient prises, autant qu'il dépend du ministère de la Marine, pour tirer le meilleur parti possible de ces aides à la navigation. Le steamer "Gallia" est échoué très loin du chenal, tout à fait en dehors de sa route, et je le dis avec peine, d'après le rapport que j'ai reçu ce matin, la perspective de le renflouer n'est pas aussi brillante que je l'espérais. Le fleuve baisse, et il n'y a que quelques pieds d'eau à la proue du vaisseau. Je ne puis comprendre comment ce steamer s'est tant éloigné de sa route. Il n'y a pas eu d'enquête à ce sujet, mais le pilote prétend que le vaisseau ne voulait pas répondre à l'action du gouvernail, et d'autres allèguent et entre autres l'officier, dont j'ai le rapport par devers moi, que l'appareil pour la motion du gouvernail ne fonctionnait pas bien. On a essayé hier de le renflouer et les mêmes efforts sont tentés par nombre de remorqueurs et autres bateaux.

Quant aux bouées du Saint-Laurent, il n'existe aucun différend, et il n'y en a jamais eu entre le ministère des Travaux publics et celui de la Marine et des Pêcheries. Les travaux ont été adjugés l'année dernière, et bien qu'il nous soit parvenu bien des plaintes—

Sir CHARLES TUPPER : Sont-ce les anciens entrepreneurs qui ont fait les travaux l'année dernière ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Non.

Sir CHARLES TUPPER : C'est bien fâcheux.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : J'ai demandé des soumissions, et naturellement, j'ai dû accepter les plus basses.

M. BERGERON : Vous n'êtes pas obligé de le faire.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : La différence entre la soumission que j'ai acceptée et celle des anciens entrepreneurs était fort considérable. Sincennes et McNaughton étaient les anciens entrepreneurs et M. Kane, de Québec, a obtenu l'entreprise l'année dernière. Bien que les journaux aient fort critiqué la façon dont le dernier a exécuté son entreprise, les employés de mon ministère n'ont pas pu constater l'existence de griefs sérieux. Le corps commercial de Montréal n'a été satisfait que lorsque le ministère se fut décidé à exécuter lui-même ces travaux, et comme nous tenons beaucoup à nous rendre aux vœux du commerce, les travaux seront exécutés cette année sous la surveillance directe et sous la responsabilité des fonctionnaires du ministère.

M. BERGERON : Quel ministère ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Le ministre de la Marine et des Pêcheries. Le ministère prend les mesures voulues pour que les bouées soient placées de façon à empêcher tout accident. C'est l'ancien employé de Sincennes et McNaughton qui sera chargé de ces travaux. L'année dernière il a été construit, spécialement dans ce but, un steamer que je me propose d'acheter de M. Kane, de Québec, et je demanderai un crédit dans ce but. Le colonel Anderson aura la direction de ces travaux qui seront exécutés sous les ordres de M. Fraser, l'ingénieur. Nous avons aussi à notre service l'employé qui a exécuté la partie pratique de ces travaux.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER : A combien évalue-t-on ces travaux ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Nous ne calculons pas qu'ils coûteront plus cher qu'avant, mais il y aura quelques dépenses additionnelles, parce qu'on prétend que les ancres dont on se sert pour retenir les bouées sont un danger pour les navires et que nous sommes à mettre de nouvelles ancres perfectionnées. Il y au-